N° 1996-0927 - domaine et administration générale + urbanisme, habitat et développement social - Villeurbanne - Autorisation de dépôt d'un permis de construire, par la Ville, sur un terrain communautaire occupé par le collège Louis Jouvet, situé rue du Docteur Dolard, à l'angle de la rue du 4 septembre 1797 -
Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-amont -

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juillet 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La ville de Villeurbanne souhaite construire un gymnase dans l'enceinte du collège Louis Jouvet situé rue du docteur Dolard, à l'angle de rue du 4 septembre 1797.

Les modalités juridiques et financières de cession de la propriété communautaire n'ont pas encore été formalisées ;

B - Propose d'autoriser la ville de Villeurbanne à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur le terrain ;

C - Précise que le dépôt de cette demande n'autorise pas la commune de Villeurbanne à commencer les travaux ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise la ville de Villeurbanne à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur le terrain.

Le dépôt de cette demande n'autorise pas la commune de Villeurbanne à commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,